

SERVICE Education

FB/AG/JB/AF

DECISION N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 2022-01/02-01 du Conseil Municipal en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4^{ème} alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour un voyage concernant les 3 classes de découverte de l'école Renan Elémentaire

CONSIDERANT la proposition faite par L'Etablissement Public Eterpa

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n° C25017 « Classe de découverte au Centre Le Fau de Roissard pour 3 classes de l'école Renan Elémentaire » est attribué à L'Etablissement Public Eterpa, 7 place de l'église – 38650 Saint-Andeol pour un montant de 30 530.88€ TTC (pas de TVA au vue du statut d'association de la société).

Le contrat est conclu pour un montant total de 30 530.88€ TTC.

Le contrat prend effet à sa date de notification. La durée d'exécution des prestations court à compter du 11 mars jusqu'au 15 mars 2024.

Article 2

La commune versera à L'Etablissement Public Eterpa:

- Un acompte à la signature de la convention : 9 159.26€ €
- Le solde à l'issue du séjour

Article 3

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.



Article 4

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le **24 janvier 2024**

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Etablissement Public Eterpa

DEVIS		REFERENCE DU PROJET
11 au 15 mars 2024	MAIRIE DE VILLEPARISIS	V15/12/2023
CENTRE LE FAU DE ROISSARD - Montée de la chapelle - 38650 ROISSARD	projet école Ernest Renan 32 rue de Ruzé 77270 VILLEPARISIS	VILLEPARISIS
Le budget de votre séjour		
pension complète enfant		pension complète adulte
tarif unitaire	190,50 €	tarif unitaire 207,00 €
nombre d'enfants	69	3 adultes (enseignants) participent au séjour (jusqu'à 6 gratuits)
nombre de jours	4,5	
total pension complète enfant	13 144,50 €	total pension complète adultes - €
forfait activités (forfait, prestataire, matériel)		
		5 248,00 €
forfait déplacement Aller : Paris 10h13 - retour Grenoble 14h44		
Trajet Gare de Grenoble-Centre de vacances	1 400,00 €	Trajet TGV enfant 70,02
Trajet Lac de Monteynard	615	trajet TGV Adulte 120
		Enfant 69
		Adultes 7
total forfait déplacement	2 015,00 €	total transport sous réserve des tarifs SNCF 5 671,38 €
animateurs de vie quotidienne (si retenu)		
cu/jour : 137,00 € - 7 jours de rémunération - 4 anim.		3836
Frais hébergement et restauration animateur en transit		616
Les animateurs interviennent sur les temps de vie quotidienne ou en alternance 7h 14h et 14h21h		
total animateurs vie quotidienne		4 452,00 €
veillées et soirées en option		
	nomb	total
Veillée astro incluse dans un cycle à 155,00 €		
veillée astro non incluse dans un cycle à 170,00 €		
Diaporama sur la vie d'une station de ski à 130,00 €		
veillée contée à 150,00 €		
Veillée marche de nuit à 140,00 €		
total veillées et soirées		- €
total séjour, hors transport aller retour école-centre		
TOTAL SEJOUR	30 530,88 €	Acompte à la réservation 9 159,26 €
soit prix indicatif par enfant		
		442,48 €
j'accepte la réalisation de ce projet, je certifie avoir pris connaissance de l'emploi du temps proposé, des fiches techniques d'activités et des conditions générales de ventes -		
Nom prénom : M ^{lle} Bauche	Visa Eterpa	
fonction : Maire		



REGIE ETERPA - 7 place de l'église - 38650 SAINT-ANDEOL
TEL, 04 76 34 23 60 - contact@eterpa.fr - www.eterpa.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240222-24_08947-CC
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024